



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des Nations  
Unies pour les services d'appui aux  
projets**

Distr. générale  
17 avril 2020

Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2020**

1-5 juin 2020, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Examen intégré à mi-parcours et rapport sur l'état d'avancement de la  
mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

Le présent rapport analyse les progrès cumulés réalisés par le FNUAP dans la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2018-2021 ; il présente également l'examen à mi-parcours de ce plan. Il doit être lu parallèlement à l'examen statistique et financier de 2019 (DP/FPA/2020/4 [Part I]/Add.1) et à l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2020/5).

Le présent rapport expose également les contributions des interventions mondiales et régionales du FNUAP aux résultats du plan stratégique.

Le FNUAP a réalisé des progrès notables dans la réalisation des objectifs de son plan stratégique. Le présent rapport fait le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) Noter avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des objectifs cumulés du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;
- b) Approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au plan stratégique pour la période 2018-2021 sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, comme indiqué dans le document DP/FPA/2020/4 (Part 1) et dans l'annexe 1.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Informations générales.....	3
II. Situation en 2019 et mesures prises par le FNUAP .....	5
III. Résultats obtenus en 2019.....	7
A. État des trois résultats transformateurs .....	7
B. Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 .....	14
IV. Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 .....	30
V. Prochain plan stratégique .....	34

## Annexes

Annexe 1 : Tableau de bord et cadre intégré actualisé de résultats et d'allocation de ressources

Annexe 2 : Résultats accomplis à l'échelle nationale en 2019 (disponibles [en ligne](#))

Annexe 3 : Résultats obtenus dans des situations fragiles et de crise humanitaire en 2019

Annexe 4 : Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2019

Annexe 5 : Bilan des mesures prises par le FNUAP pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel en 2019

Annexe 6 : Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2019.

Annexe 7 : Mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique en 2019

Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

## I. Informations générales

1. Le présent rapport analyse les progrès cumulés réalisés par le FNUAP dans la réalisation des objectifs de son plan stratégique pour 2018-2021 ; il présente également les conclusions de l'examen à mi-parcours de ce plan. L'objectif du plan stratégique du FNUAP est l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction. Dans le cadre de ce plan stratégique, le FNUAP s'engage également à atteindre, d'ici à 2030, trois résultats transformateurs, qui consistent à mettre fin a) aux décès maternels évitables, b) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Ces trois résultats transformateurs représentent la contribution du FNUAP au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Au cours de l'année 2019, le FNUAP a consolidé les bases qui lui permettront d'accélérer l'obtention de ces résultats transformateurs en :

- (a) Accomplissant des progrès notables dans la réalisation des objectifs de son plan stratégique et en veillant à garantir la « capacité de mise en œuvre » du FNUAP ;
- (b) Mobilisant plus de 1 250 engagements volontaires en vue de favoriser l'accélération des résultats transformateurs et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ;
- (c) Estimant l'ensemble des besoins financiers nécessaires pour atteindre les résultats transformateurs d'ici à 2030 : 264 milliards de dollars de dépenses pour atteindre les résultats transformateurs et 222 milliards de dollars de nouveaux investissements à travers le monde ;
- (d) Menant un examen à mi-parcours de son plan stratégique en vue d'y apporter des modifications organisationnelles et thématiques.

3. L'examen à mi-parcours du plan stratégique a déterminé que son orientation stratégique demeurait pertinente. Pour remédier aux difficultés de mise en œuvre et tirer parti des possibilités émergentes telles que la Décennie d'action et la dynamique suscitée par le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la CIPD, le FNUAP a procédé à plusieurs changements. Ces derniers s'appuient sur les conclusions de l'examen à mi-parcours et ont été entrepris afin d'accélérer les progrès vers l'obtention des résultats transformateurs. Le FNUAP a :

- (a) Renforcé son axe thématique autour des considérations suivantes : i) la santé mentale dans les situations d'urgence humanitaire, ii) les changements climatiques, et iii) le vieillissement et la baisse de la fécondité ;
- (b) Relevé les défis liés i) à l'engagement visant à « ne laisser personne de côté », ii) aux données démographiques et iii) à la qualité des services de santé sexuelle et reproductive ;
- (c) Institutionnalisé des dispositifs de suivi de la mise en œuvre des engagements pris pour atteindre les trois résultats transformateurs et le Programme d'action de la CIPD ;
- (d) Fait de l'innovation une stratégie centrale ;
- (e) Renforcé sa capacité opérationnelle i) en harmonisant davantage le Fonds avec les réformes des Nations Unies, ii) en privilégiant une gestion adaptative, iii) en favorisant le leadership transformationnel, et iv) en faisant progresser la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement.

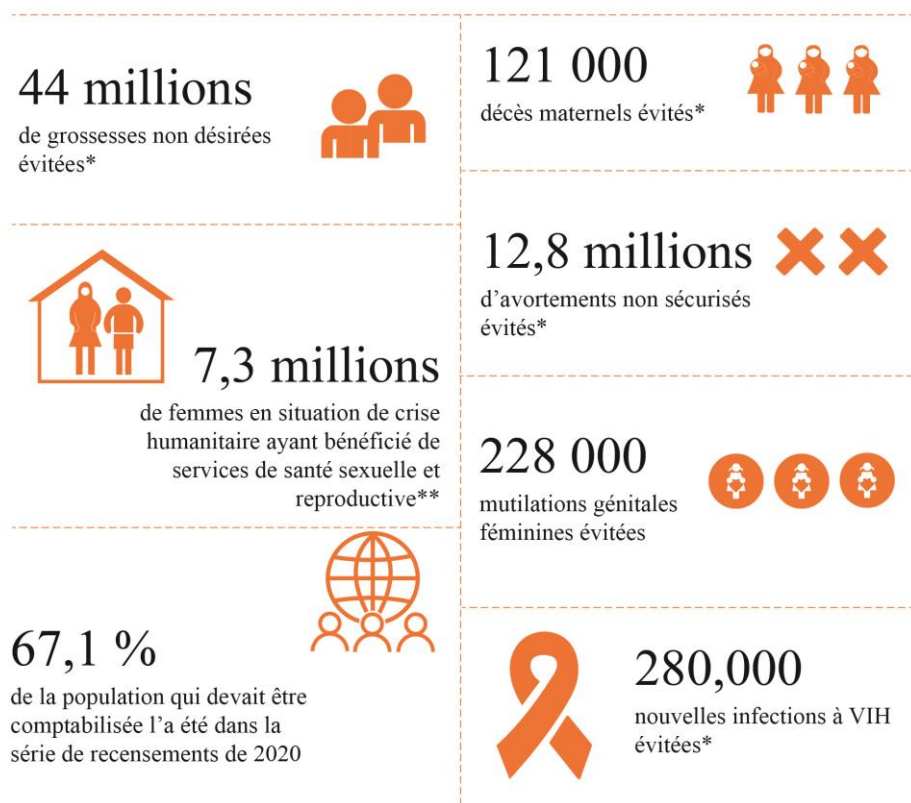
4. Le FNUAP a révisé son cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources, son budget intégré ainsi que ses interventions mondiales et régionales pour tenir compte des ajustements proposés lors de l'examen à mi-parcours. Ces derniers sont présentés tout au long du présent rapport et exposés plus en détail dans la section IV.

5. L'analyse des résultats enregistrés pour la période 2018-2019 révèle que le FNUAP a accompli des progrès notables vers la réalisation des objectifs de son plan stratégique. Le plan stratégique prévoit 18 produits. Pour huit d'entre eux, le FNUAP a atteint 90 % des cibles et au-delà. Pour dix

d'entre eux, 60 % à 90 % des cibles ont été atteintes. Pour tous les produits, au moins 60 % des cibles ont donc été atteintes (annexe 1). La figure 1 met en évidence certains des progrès majeurs accomplis en 2018-2019.

6. Par ailleurs, le FNUAP a atteint 89 % des cibles de ses programmes régionaux et 91 % des objectifs de son programme mondial en 2018-2019 (annexe 4).

**Figure 1. Résultats majeurs obtenus en 2018-2019**



\* Résultats estimés découlant de la distribution de produits de planification familiale du FNUAP  
\*\* pour l'année 2019 uniquement

**Plus de résultats disponibles à l'adresse :**

[unfpa.org/fr/data/results](http://unfpa.org/fr/data/results)

7. En 2018-2019, le FNUAP a concentré ses efforts sur l'engagement visant à « ne laisser personne de côté » et à « aider les plus défavorisés en premier ». Il a renforcé sa capacité opérationnelle afin d'atteindre les objectifs fixés et mis en œuvre un processus de gestion du changement afin d'harmoniser les structures de l'organisation et s'assurer qu'elle est à même de s'acquitter de son mandat. Le FNUAP a accrédité 35 % de ses cadres par l'intermédiaire du programme de certification en matière de gestion, préservé la parité globale de ses équipes (50,3 % du personnel du FNUAP sont des femmes) et continué d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement sexuel (annexe 5).

## II. Situation en 2019 et mesures prises par le FNUAP

8. Trois anniversaires majeurs pour les droits des femmes et des jeunes ont marqué l'année 2019 : les 25 ans de la CIPD, les 50 ans du FNUAP et les 40 ans de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

9. L'exercice 2019 a également marqué la quatrième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conditions de vie dans le monde se sont améliorées ces dix dernières années. Le recul de l'extrême pauvreté s'est poursuivi, à un rythme toutefois moins soutenu.

10. En 2019, l'économie mondiale a progressé de 3 % – une baisse considérable par rapport aux niveaux de 2017 et 2018 pour les marchés émergents, les économies en développement et les économies avancées. Bien que la croissance économique des pays les moins avancés soit en hausse, les 7 % de croissance visés d'ici à 2030 semblent impossibles à atteindre. L'aide au développement dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive a diminué dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

11. La population mondiale a continué d'augmenter, à un rythme toutefois plus lent. Ce ralentissement, le plus important enregistré depuis 1950, est dû à la baisse de la fécondité. La population mondiale devrait atteindre près de 8,5 milliards de personnes en 2030, 9,7 milliards de personnes en 2050 et 10,9 milliards de personnes en 2100.

12. Le taux de fécondité mondial, qui est passé de 3,2 naissances par femme en 1990 à 2,5 naissances par femme en 2019, devrait continuer de baisser pour atteindre 2,2 naissances par femme en 2050. Les personnes de 65 ans et plus représentent le groupe démographique enregistrant la plus forte croissance. D'ici à 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans.

13. En 2019, le nombre de migrants internationaux s'est élevé à près de 272 millions de personnes à travers le monde. Plus de la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette proportion devrait atteindre 60 % d'ici à 2030.

14. Plusieurs obstacles ont entravé les progrès vers l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction :

(a) Le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire s'est révélé plus important que prévu. Fin 2019, 136 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. Parmi elles, on dénombrait environ 35 millions de femmes en âge de procréer, dont 5 millions étaient enceintes. Cinquante-six millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire vivaient dans 12 des 33 pays touchés par le surendettement ou risquant de l'être.

(b) Les changements climatiques ont continué d'entraver le développement durable, en touchant de façon disproportionnée les personnes pauvres, vulnérables et démunies. La température mondiale moyenne relevée en 2015-2019 est la plus élevée enregistrée par rapport à toute période équivalente.

(c) L'année 2019 a également été marquée par une opposition aux droits sexuels et reproductifs.

(d) Les inégalités entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières ont persisté et ralenti les progrès vers un développement durable inclusif.

15. Au début de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a émergé ; elle a eu des répercussions majeures sur la santé des femmes. Elle a bouleversé l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et aux services de lutte contre la violence basée sur le genre. La pandémie pourrait empêcher des millions de femmes d'accéder à la planification familiale. Elle exacerbera également les inégalités financières entre les hommes et les femmes.

16. L'année 2019 fut l'occasion de promouvoir le Programme d'action de la CIPD et l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction. La Commission

de la population et du développement a adopté, lors de sa cinquante-deuxième session (E/2019/25-E/CN.9/2019/6), une déclaration des États membres commémorant le vingt-cinquième anniversaire de la CIPD.

17. Les gouvernements du Danemark et du Kenya se sont associés au FNUAP pour organiser un sommet en novembre 2019 à Nairobi, au Kenya (la CIPD25). Plus de 8 000 représentants de 170 pays y ont assisté. Les consultations mondiales ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Nairobi, qui vise à structurer les engagements des gouvernements et des partenaires afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et l'obtention des résultats transformateurs.

18. Lors de sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé une réunion plénière de haut niveau afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la CIPD. Lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée, le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté tous les secteurs de la société à se mobiliser en faveur d'une « Décennie d'action » afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Lors de cette session, l'Assemblée générale a également adopté la résolution 74/2 relative à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. Par ailleurs, en septembre 2019, 12 organisations multilatérales ont lancé un programme conjoint afin d'aider les pays à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la santé.

19. En mai 2019, pour la première fois, des États, des organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations de la société civile, des organisations régionales et internationales ainsi que des survivants et survivantes de la violence basée sur le genre se sont réunis dans le but de mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste dans les situations de crise humanitaire. Les gouvernements des Émirats arabes unis, de l'Iraq, de la Norvège et de la Somalie, le FNUAP, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité international de la Croix-Rouge ont coorganisé cette conférence intitulée « Mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires ». Cette conférence a abouti à l'adoption d'une déclaration dans laquelle les États se sont engagés à verser 363 millions de dollars en vue de prévenir et de combattre la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

20. Lors du Sommet Action Climat des Nations Unies qui s'est tenu en septembre 2019, dix régions se sont engagées à réduire à zéro leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. En avril 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 73/291 concernant le document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

21. En 2019, le FNUAP a procédé à plusieurs modifications à l'échelle de l'organisation afin de répondre à différents besoins émergents, parmi lesquelles :

- (a) La création d'un bureau de liaison en République de Corée afin de renforcer la coopération dans les domaines liés à la population et au développement ;
- (b) La création d'un bureau humanitaire à Genève, en Suisse ;
- (c) Une meilleure intégration des fonctions multilatérales et interorganisations au sein des fonctions relatives aux politiques, au développement stratégique et à la mise en œuvre ;
- (d) Des investissements accrus dans les données démographiques au service du développement.

### **Encadré 1 : Progrès dans la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement du FNUAP en 2019**

En 2019, le FNUAP avait mené à bien cinq initiatives de gestion du changement, à savoir : a) le repositionnement des affaires intergouvernementales et multilatérales ; b) la restructuration de la Division des programmes ; c) le lancement du centre de services partagés des opérations régionales dans la région Afrique de l'Est et Afrique australe ; d) la prestation de services techniques axés sur le terrain ; et e) la révision du dispositif d'intervention humanitaire. Dix autres initiatives sont en cours de mise en œuvre.

### **III. Résultats obtenus en 2019**

#### **A. État des trois résultats transformateurs**

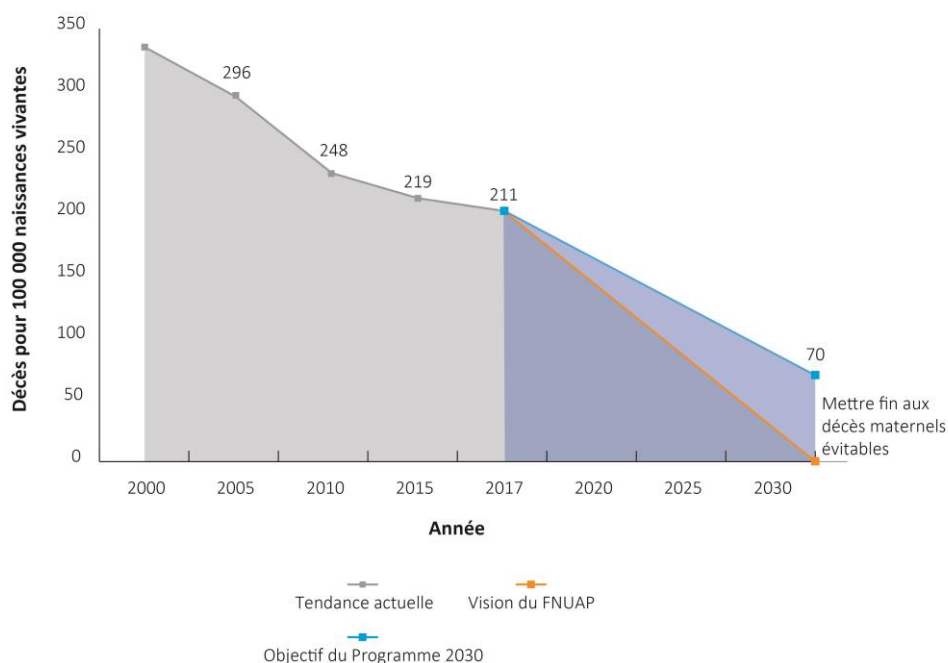
22. En 2019, le FNUAP a consolidé les bases qui lui permettront d'accélérer l'obtention des résultats transformateurs. Tous les nouveaux programmes de pays du FNUAP s'engagent à atteindre au moins l'un des trois résultats transformateurs. Presque tous les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés en 2019 ont tenu compte de ces résultats transformateurs.

23. En 2019, le FNUAP, en collaboration avec l'université Johns-Hopkins, l'université de Washington, l'université Victoria et Avenir Health, a évalué les ressources nécessaires au niveau mondial pour atteindre ces trois résultats transformateurs d'ici à 2030. Les conclusions préliminaires de ce travail ont été annoncées lors du Forum politique de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juillet 2019. Le FNUAP a révélé les conclusions définitives lors du Sommet du Nairobi. Elles aideront le Fonds et ses partenaires à déterminer les investissements nécessaires pour atteindre les résultats transformateurs. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP intensifiera ses actions de plaidoyer afin de mobiliser des ressources et de remédier ainsi aux déficits existants en la matière. Le FNUAP aidera également les pays à élaborer des dossiers d'investissements en vue d'obtenir des financements nationaux qui contribueront à l'obtention des résultats transformateurs.

#### ***Mettre un terme aux décès maternels évitables***

24. Le nombre de décès maternels est passé de 451 000 à 295 000 entre 2000 et 2017, soit une diminution de 38 %. Au niveau mondial, le risque de décès maternel au cours d'une vie pour une adolescente de 15 ans a presque diminué de moitié entre 2000 et 2017. Selon les estimations, le pourcentage de décès dus à des causes liées à la maternité chez les femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) était de 9,2 % en 2017, soit une diminution de 26,3 % depuis 2000.

**Figure 2 : Tendances de la mortalité maternelle**

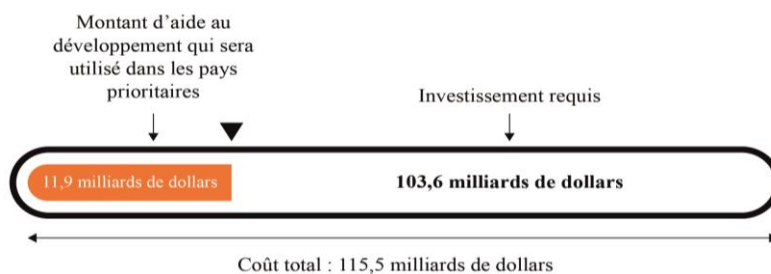


Remarque : il est supposé que tous les décès maternels sont évitables.

25. Dans les pays les moins avancés (les pays prioritaires du FNUAP), la mortalité maternelle a chuté de 46 %. L’Angola, le Bélarus, l’Estonie, le Kazakhstan, la Mongolie, le Rwanda, le Timor-Leste et le Turkménistan sont les pays où le taux annuel de réduction de la mortalité maternelle est le plus élevé.

26. La baisse de la mortalité maternelle n’atteint toutefois pas le seuil requis pour mettre fin aux décès maternels évitables d’ici à 2030. Depuis 2015, on observe un ralentissement de cette réduction. Pour mettre un terme aux décès maternels évitables d’ici à 2030, les pays doivent investir à hauteur de 103,6 milliards de dollars entre 2020 et 2030 (figure 3).

**Figure 3 : Investissements nécessaires pour mettre fin aux décès maternels évitables**



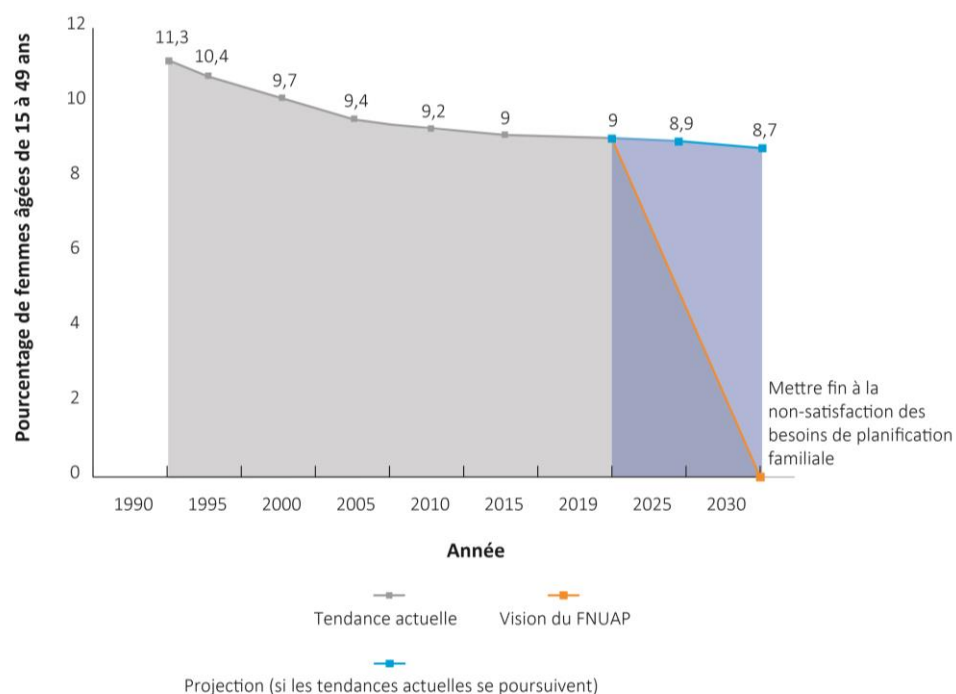
Source : FNUAP, Évaluation du coût des trois résultats transformateurs, 2020



### *Mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale*

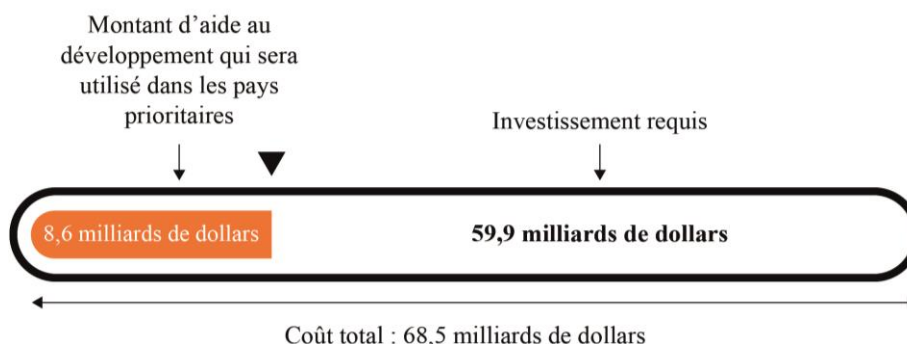
27. Au niveau mondial, l'incapacité à répondre aux besoins de planification familiale a diminué, passant de 11,3 % en 1990 à 9 % en 2019.

**Figure 4 : Tendances concernant la non-satisfaction des besoins de planification familiale**



28. Sur les 1,1 milliard de femmes en âge de procréer souhaitant éviter ou retarder une grossesse, 130 millions voient leurs besoins en matière de planification familiale non satisfaits. Pour mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale d'ici à 2030, les pays du monde doivent investir 59,9 milliards de dollars (figure 5).

**Figure 5 : Investissements nécessaires pour mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale**



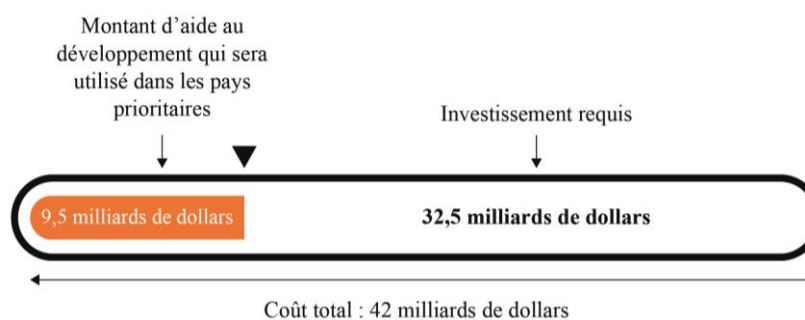
Source : FNUAP, Évaluation du coût des trois résultats transformateurs, 2020

***Mettre un terme à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés***

29. Dans le monde, 18 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été en couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire (ancien ou actuel) au cours des 12 derniers mois. Pour mettre fin à la violence basée sur le genre d'ici à 2030, 32,5 milliards de dollars de nouveaux investissements sont nécessaires (figure 6).

30.

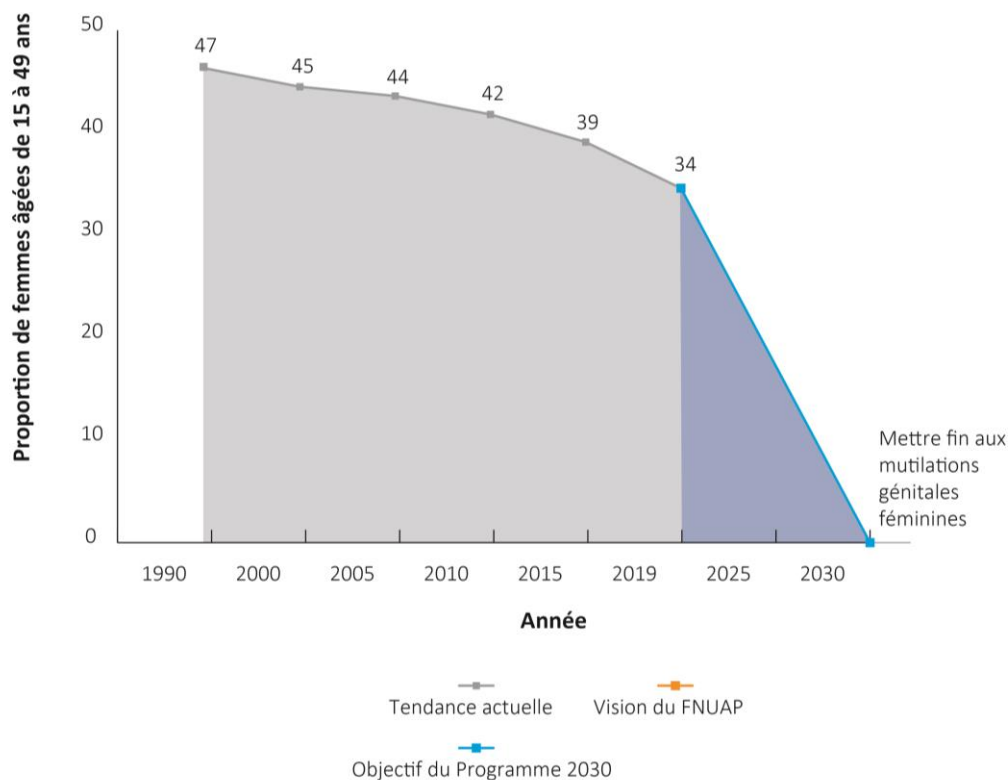
**Figure 6 : Investissements nécessaires pour mettre fin à la violence basée sur le genre**



Source : FNUAP, Évaluation du coût des trois résultats transformateurs, 2020

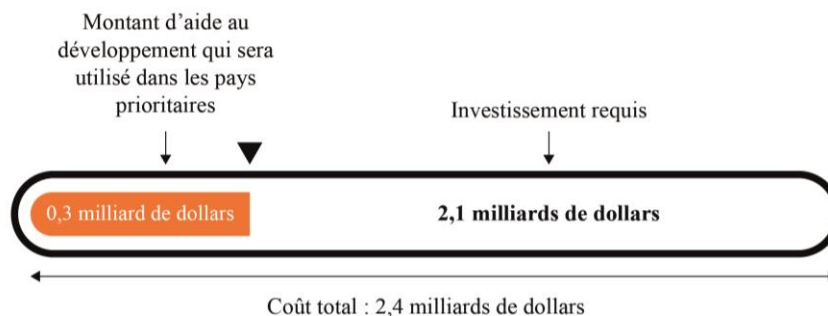
30. Les mutilations génitales féminines ont diminué de 25 % depuis 2000. Dans les 30 pays disposant de données représentatives à l'échelle nationale sur la prévalence de cette pratique, à l'heure actuelle, environ une fille âgée de 15 à 19 ans sur trois en a été victime, contre presque une sur deux en 2000. Pour atteindre l'objectif de mettre fin aux mutilations génitales féminines d'ici à 2030, le taux de réduction doit être multiplié par 10.

**Figure 7 : Tendances des mutilations génitales féminines**



31. À l'heure actuelle, plus de 200 millions de femmes et de filles ont été soumises à des mutilations génitales féminines. En l'absence d'action concertée et accélérée, ce sont 68 millions de filles supplémentaires qui pourraient être exposées à cette pratique d'ici à 2030. Cette pratique recule à un rythme inégal. Depuis 2000, la baisse la plus rapide chez les filles âgées de 15 à 19 ans a été enregistrée au Burkina Faso, en Égypte, au Kenya, au Libéria et au Togo.

**Figure 8 : Investissements nécessaires pour mettre fin aux mutilations génitales féminines**



Source : FNUAP, Évaluation du coût des trois résultats transformateurs, 2020

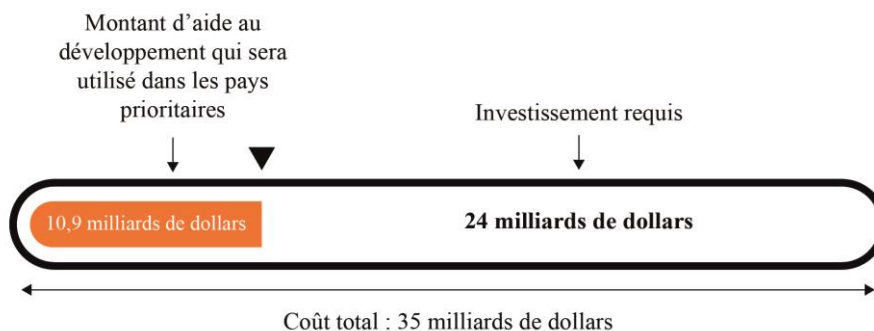
32. Le mariage d'enfants a continué de diminuer. Au cours des dix dernières années, la proportion de jeunes femmes mariées enfants est passée d'une sur quatre à près d'une sur cinq, soit une réduction de 15 %.

33. L'Asie du Sud a enregistré le plus fort recul des mariages d'enfants ces dix dernières années ; dans cette région, le risque qu'une fille soit mariée avant l'âge de 18 ans a diminué de plus d'un tiers.

34. Le taux de diminution du mariage d'enfants actuellement observé reste insuffisant pour atteindre l'objectif fixé pour 2030. Si ce recul ne s'accélère pas, plus de 150 millions de filles supplémentaires âgées de moins de 18 ans seront mariées d'ici à 2030. Pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, le taux de réduction annuel doit être de 23 %.

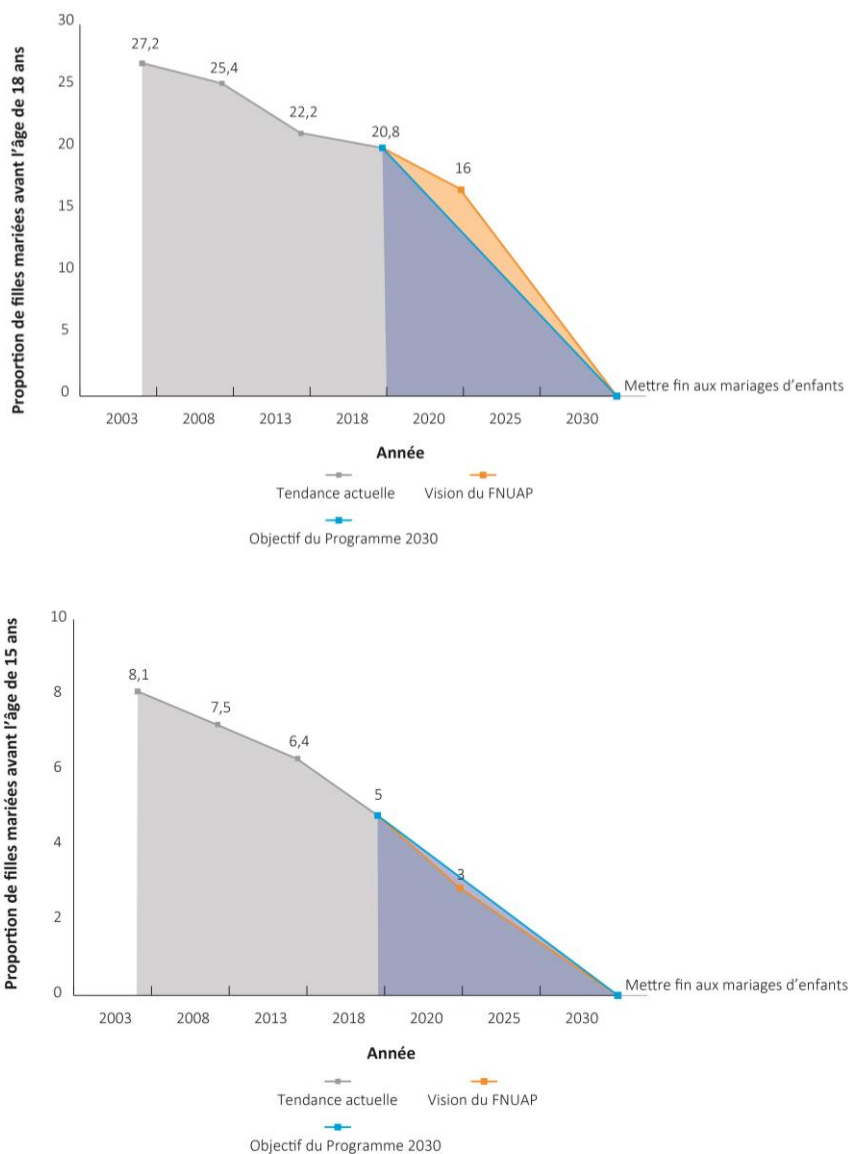
35. Pour éliminer les mariages d'enfants d'ici à 2030, les pays prioritaires fortement touchés par cette pratique doivent mobiliser 24,1 milliards de dollars supplémentaires (figure 9). Six cents dollars sont nécessaires pour éliminer un cas de mariage d'enfants.

**Figure 9 : Investissements nécessaires pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés**



Source : FNUAP, Évaluation du coût des trois résultats transformateurs, 2020

**Figure 10 : Évolution de la pratique du mariage d'enfants**



36. On estime à 12 millions le nombre de filles mariées enfants chaque année. À l'heure actuelle, dans le monde, on dénombre environ 650 millions de filles et de femmes mariées alors qu'elles étaient encore enfants. En Afrique subsaharienne, les taux enregistrés reculent modérément. C'est en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la région présentant la plus forte prévalence des mariages d'enfants, que les progrès ont été les plus lents. L'accroissement démographique menace de faire augmenter le nombre d'enfants mariées en Afrique subsaharienne ces prochaines années.

## B. Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

**Résultat 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent pleinement leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.**

Le résultat 1 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



37. Au niveau mondial, des progrès notables ont été observés en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive. En 2019, 62 millions de femmes et de jeunes vivant dans les pays prioritaires du FNUAP ont eu recours à ces services, dont 33 000 femmes et jeunes handicapé(e)s.

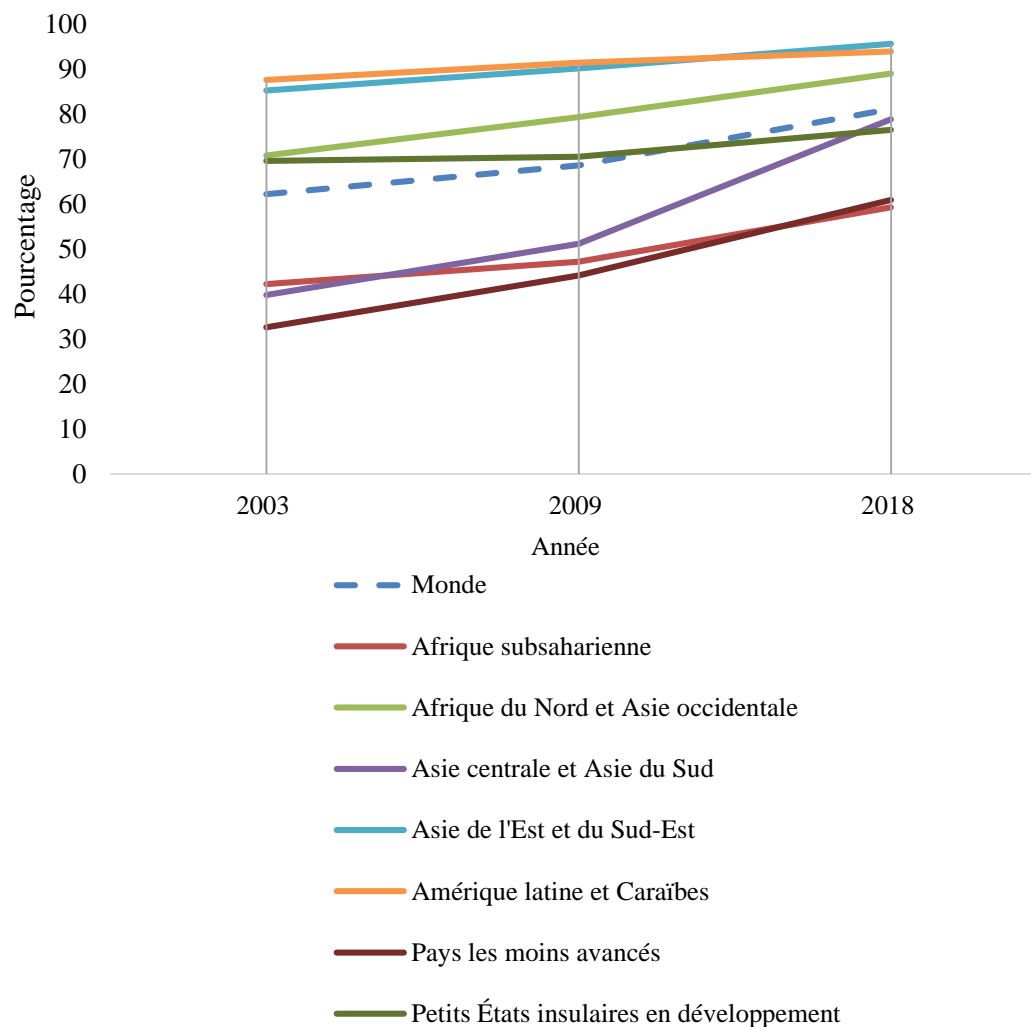
38. La proportion de besoins de planification familiale satisfaits par des méthodes de contraception modernes a légèrement augmenté, passant de 76,5 % en 2017 à 76,7 % en 2019. Dans les pays les moins avancés, la proportion de femmes en âge de procréer dont les besoins sont satisfaits par des méthodes de contraception modernes est passée de 56,6 % à 58 % entre 2017 et 2019. En 2019, 91 % des femmes en âge de procréer utilisant un moyen de contraception avaient recours à des méthodes modernes.

39. Dans certains pays, le recours à la contraception a augmenté de manière considérable :

- (a) Entre 1975 et 2017, le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées est passé de 8 % à 62 % au Bangladesh ;
- (b) En Éthiopie, le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées est passé de 36 % en 2016 à 41 % en 2019 ;
- (c) En Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'utilisation de moyens de contraception chez les femmes mariées est passée de 32 % en 2006 à 37 % en 2016-2018 ;
- (d) Dans les pays du projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel », le taux de prévalence des méthodes de contraception modernes est passé de 9 % à 17,5 % entre 2015 et 2019.

40. À l'échelle mondiale, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a augmenté de 18 % entre 2009 et 2018, contre 10 % entre 2003 et 2009 (figure 11). La région d'Asie centrale et d'Asie du Sud est celle qui a enregistré la plus forte progression entre 2009 et 2018 avec 54 % d'augmentation, contre 29 % entre 2003 et 2009.

**Figure 11 : Tendances concernant la présence de personnel qualifié pendant l'accouchement, 2003-2018**



Source : base de données mondiale commune sur la présence de personnel qualifié pendant l'accouchement, 2019, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé.

41. Le FNUAP a accompli des progrès notables en ce qui concerne les produits du résultat 1. Cependant, le Fonds a rencontré plusieurs difficultés qui l'ont empêché d'atteindre les cibles du produit lié à l'élaboration de politiques et de programmes accordant la priorité aux populations les plus défavorisées. Pour atteindre ces cibles, le FNUAP devra : a) accroître la disponibilité des services et des informations à l'échelle nationale et infranationale, et b) élaborer davantage de programmes de sensibilisation fondés sur les droits et favorisant le changement de comportement, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination.

42. Le FNUAP n'a atteint que 61 % des cibles du produit lié au renforcement des capacités du personnel de santé, en raison a) de difficultés à créer des organes de réglementation chargés d'accréditer les écoles de maïeuticiens et de sages-femmes, et b) de difficultés dans le déploiement

des soins obstétricaux et de disparités dans l'inscription des maïeuticiens et sages-femmes après la remise de leur diplôme. La figure 12 illustre certaines des avancées majeures relatives au résultat 1.

43. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP élaborera une stratégie visant à accorder la priorité aux populations les plus défavorisées, ainsi qu'une stratégie relative à la santé maternelle afin de relever les défis du renforcement des capacités du personnel de santé.

44. Les exemples suivants illustrent les progrès réalisés dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction dans différents pays :

- (a) Le Bangladesh et le Kenya ont pris des engagements politiques afin d'éliminer les fistules obstétricales d'ici à 2030 ;
- (b) La République du Congo a instauré la gratuité des soins de santé pour les groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones ;
- (c) En 2019, le FNUAP a assisté 1 607 accouchements sans risques dans le camp de Zaatari, en Jordanie, qui est le plus grand camp de réfugiés syriens du monde. Depuis 2013, plus de 12 000 accouchements s'y sont déroulés en présence de personnel qualifié, et aucun décès maternel n'est à déplorer.
- (d) La République de Moldova a adopté une loi nationale garantissant l'accès des groupes vulnérables aux moyens de contraception modernes ;
- (e) Le Sri Lanka est parvenu à éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- (f) Au Yémen, près de 800 000 personnes ont pu accéder à des services de santé reproductive dans 19 des 22 provinces dans lesquelles la population est considérée comme extrêmement vulnérable.



**Figure 12 : Avancées majeures concernant le recours aux services de santé sexuelle et reproductive, 2018-2019**



45. Le FNUAP a fortement contribué à la mise en œuvre d'interventions mondiales et régionales qui ont permis d'accomplir des progrès notables au niveau national :

- (a) Le FNUAP a mis au point un ensemble complet d'interventions liées à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, appliquant une approche axée sur le cycle de vie ;
  - (b) Le FNUAP a mis en œuvre la stratégie mondiale relative aux soins obstétricaux ;
  - (c) La région des États arabes a élaboré une stratégie en faveur de la santé reproductive, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent, qui a été approuvée par le Conseil des ministres arabes de la Santé ;
  - (d) Le FNUAP a mis en œuvre la stratégie du « processus d'assurance au dernier kilomètre » pour les produits de santé reproductive.
  - (e) Avec l'aide du FNUAP, les pays ont créé des réseaux nationaux des établissements de santé de recours, afin de garantir l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive essentiels et à des soins obstétricaux et néonataux d'urgence à moins de deux heures de trajet.
46. Les différents partenariats ont contribué à accroître l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive :
- (a) Le partenariat Family Planning 2020 (FP2020), dont le FNUAP est l'un des membres principaux, a permis à neuf millions de femmes et d'adolescentes supplémentaires d'accéder à des moyens de contraception modernes en 2018-2019 ;
  - (b) Depuis 2019, le FNUAP héberge le secrétariat de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, tous les adolescents ;
  - (c) Le partenariat H6, auquel participe le FNUAP, a mis en place des plateformes multipartites dans 40 pays en développement ;
  - (d) Le FNUAP a mené la Campagne mondiale pour l'élimination des fistules ; 80 % des pays participant à la campagne ont adopté des stratégies nationales visant à éliminer les fistules obstétricales ;
  - (e) Le FNUAP, en tant que membre du Mécanisme de financement mondial, a continué de fournir une assistance technique aux pays en vue de financer les besoins sanitaires de leur population ;
  - (f) Le FNUAP a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. Le FNUAP codirige le thème accélérateur « Données et santé numériques » du Plan.
47. En ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, le bilan des deux premières années du plan stratégique a permis de dresser le constat suivant :
- (a) La mauvaise qualité des soins entrave davantage la baisse de la mortalité que le manque d'accès aux soins ;
  - (b) Des non-spécialistes disposant d'une formation minimale peuvent mettre en place rapidement des initiatives d'auto-assistance auprès d'un grand nombre de personnes dans les régions pauvres en ressources et en proie à des crises humanitaires ;
  - (c) Les établissements de soins de santé primaires, y compris les établissements de recours de premier niveau, sont le moyen le plus rentable et le plus inclusif de fournir des services de santé ;
  - (d) Pour combler les lacunes concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, il est nécessaire de mettre en place un éventail de services intégrés essentiels de santé sexuelle et reproductive, appliquant une approche axée sur le cycle de vie ;
  - (e) Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction, les ressources nationales sont les sources d'investissement les plus durables.
48. Le FNUAP et ses partenaires ont rencontré les difficultés suivantes dans la réalisation du résultat 1 : a) diminution des flux financiers internationaux et nationaux dans le domaine de la santé

sexuelle et reproductive ; b) augmentation de la décentralisation des systèmes de santé, ce qui limite la capacité à influencer les politiques et les programmes à l'échelle nationale.

49. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours et compte tenu des difficultés rencontrées et des enseignements tirés, le FNUAP s'efforcera a) d'améliorer la qualité des soins fournis par les services de santé sexuelle et reproductive, b) de renforcer les systèmes de prépaiement et de mutualisation des risques, c) de soutenir les infrastructures de santé grâce à des partenariats, et d) d'augmenter le financement de la santé sexuelle et reproductive.

## **Résultat 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte.**

**Le résultat 2 contribue aux objectifs de développement durable suivants :**



50. En 2018-2019, l'autonomisation des adolescents et des jeunes, en particulier des adolescentes, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction s'est poursuivie. En 2019, dans la moitié des pays de programme du FNUAP, les jeunes, y compris les adolescents et les jeunes marginalisés, ont participé à l'élaboration de politiques et de programmes de santé sexuelle et reproductive.

51. Les données disponibles sur les connaissances en matière de VIH sont un indicateur indirect de l'autonomisation des jeunes. Au vu des données mondiales les plus récentes, 21 % des femmes et 30,8 % des hommes âgés de 15 à 24 ans possédaient les connaissances nécessaires pour prévenir la transmission sexuelle du VIH dans les pays ciblés par les programmes du FNUAP. L'évaluation 2019 de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire a conclu que le Fonds avait accordé plus d'importance aux adolescents et aux jeunes dans ses programmes humanitaires.

52. Le FNUAP a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne les produits de son plan stratégique liés à l'autonomisation des jeunes et des adolescents. La figure 13 souligne certains des progrès majeurs accomplis. Néanmoins, le FNUAP n'a atteint que 66 % des cibles du produit relatif au développement des compétences et des capacités des adolescents et des jeunes. Ce score s'explique par des difficultés rencontrées dans la fourniture de services aux filles marginalisées et par un manque de ressources et de soutien politique en faveur de l'éducation à la sexualité.

53. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP élaborera une stratégie visant à atteindre les populations les plus défavorisées, notamment les filles marginalisées, ainsi qu'un guide commun interorganisations sur l'éducation complète à la sexualité à destination des jeunes déscolarisés.

54. En 2019, le FNUAP a accompli des progrès notables en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de programmes donnant la priorité aux jeunes et aux adolescents. Quinze pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et plusieurs pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont intégré la question du dividende démographique à leurs plans de développement nationaux.

55. Les évolutions mondiales et régionales soutenues par le FNUAP en 2019 ont créé un environnement propice à l'autonomisation des jeunes et des adolescents au niveau des pays. Par exemple, le FNUAP a lancé une stratégie axée sur les adolescents et les jeunes, intitulée « My Body, My Life, My World », qui met en exergue les liens entre la santé sexuelle et reproductive, les droits en matière de reproduction, l'égalité des sexes, les dynamiques démographiques ainsi que le leadership et la participation des jeunes.

56. Le FNUAP a joué un rôle majeur dans l'élaboration du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité en codirigeant une étude indépendante sur la question, à la demande du Conseil de sécurité. Cette étude a contribué à l'adoption de la résolution 2419 du Conseil de sécurité sur le renforcement du rôle des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

57. Le FNUAP a soutenu l'adoption, en 2019, de la Déclaration de Lisbonne+21 sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, qui vise à promouvoir, protéger et concrétiser les droits fondamentaux des jeunes. Les États arabes ont également mis au point un cadre stratégique régional sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Enfin, 177 pays ont jusqu'à présent ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

**Figure 13 : Avancées majeures liées à l'autonomisation des adolescents et des jeunes, 2019**



58. Les différents partenariats conclus se sont révélés essentiels pour l'autonomisation des jeunes et des adolescents. Par exemple :

- (a) L'année passée a marqué l'achèvement de la première phase du projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel », lequel est coordonné par le FNUAP en partenariat avec la Banque mondiale. À l'issue de la phase I, tous les pays participants, à savoir

le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, ont intégré la question du dividende démographique à leurs plans sectoriels et plans de développement nationaux ;

(b) Le FNUAP a codirigé le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, un réseau interorganisations qui donne la priorité aux droits des jeunes à toutes les étapes de l'action humanitaire.

59. Le FNUAP et ses partenaires ont tiré les leçons suivantes sur l'autonomisation des jeunes :

(a) Les partenariats avec les institutions régionales et infrarégionales chargées de la jeunesse favorisent la prise en compte prioritaire des droits des jeunes à l'échelle nationale ;

(b) Dans les pays où l'éducation à la sexualité est contestée, le fait de considérer ce sujet comme une question de santé plutôt qu'une question éducative peut faciliter son acceptation ;

(c) La création de dossiers d'investissement concernant les adolescents et les jeunes aide les pays à investir en priorité en faveur de la jeunesse.

60. Le chômage des jeunes entrave leur autonomisation. Les données les plus récentes montrent que le taux de chômage des jeunes s'établit à 12 %, contre 4 % pour les adultes. Le FNUAP continue de soutenir l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail.

61. Il n'existe pas d'indicateurs normalisés et surveillés à grande échelle concernant le chômage des jeunes. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP, en partenariat avec d'autres parties prenantes, s'efforcera de mettre au point un indicateur de ce type. Au cours des années restantes du plan stratégique, le FNUAP élaborera également des directives concernant les jeunes, la paix et la sécurité.

### **Résultat 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.**

**Le résultat 3 contribue aux objectifs de développement durable suivants :**



62. L'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles ont continué à progresser. Les données les plus récentes recueillies dans 51 pays révèlent que 57 % des femmes âgées de 15 à 49 ans prennent leurs propres décisions de façon éclairée en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive. Le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines ont quant à eux continué de baisser à l'échelle mondiale. Au cours des dix dernières années, 131 pays ont adopté 274 réformes juridiques et réglementaires en faveur de l'égalité des sexes.

63. En Zambie, le pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois a baissé, passant de 32 % en 2008 à 18 % en 2018. Aux Philippines, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou l'ayant été et déclarant avoir subi des violences de la part de leur mari ou partenaire est passé de 29 % en 2008 à 24 % en 2017. En outre, le FNUAP a aidé les pays à mettre en œuvre les recommandations de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction. En 2019, 90 % des pays ont pris des mesures pour donner suite à plus de la moitié de ces recommandations.

64. Comme le montre la figure 14, le FNUAP a accompli des progrès notables pour ce qui est des produits du résultat 3. La seule exception concerne le produit relatif au renforcement des dispositifs politiques, juridiques et d'application du principe de responsabilité en vue de faire progresser la capacité des femmes et des filles, y compris des groupes marginalisés et exclus, à exercer leurs droits en matière de reproduction. Pour ce produit, les résultats sont dus à un manque d'expertise et de ressources. Les données recueillies dans 69 pays montrent que 19 % seulement d'entre eux disposent d'un système complet de suivi des crédits alloués à l'égalité des sexes.

65. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP élaborera des directives à destination des bureaux du Fonds pour les aider à atteindre les populations les plus défavorisées. Le FNUAP, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, publiera également des guides opérationnels visant à renforcer la responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

66. La récente évaluation de l'appui apporté par le FNUAP à la prévention, au traitement et à l'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes a conclu que le Fonds avait fortement contribué à lutter contre ce type de violence et ces pratiques à tous les niveaux.

Figure 14 : Avancées majeures en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, 2018-2019



67. Avec l'aide du FNUAP, les pays ont fait d'importants progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles :

- (a) L'Indonésie a révisé sa loi sur le mariage et modifié l'âge minimum du mariage pour les femmes, qui est à présent fixé à 19 ans ;

- (b) La Malaisie a élaboré un plan quinquennal en vue de combattre le mariage d'enfants et relevé l'âge minimum du mariage pour les filles de 16 à 18 ans ;
- (c) Le Mozambique a adopté une loi visant à lutter contre la violence basée sur le genre ;
- (d) L'Afrique du Sud a fait de la violence basée sur le genre et des féminicides deux urgences nationales ;
- (e) La Cour suprême de la République-Unie de Tanzanie a déclaré le mariage d'enfants anticonstitutionnel ;
- (f) Plus de six initiatives transfrontalières en faveur de l'abandon des mutilations génitales féminines ont été mises en œuvre dans la région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

68. Le FNUAP a fortement contribué aux évolutions mondiales et régionales qui ont permis de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le Conseil des droits de l'homme, lors de sa 41<sup>e</sup> session, a adopté des résolutions concernant : a) l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; b) les conséquences des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés ; c) la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde du travail ; d) le Mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ; et e) les jeunes et les droits de l'homme.

69. Les partenariats ont joué un rôle déterminant pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles :

- (a) Dans 13 pays d'Afrique et d'Amérique latine, le FNUAP a mis en œuvre l'initiative Spotlight, un partenariat mondial pluriannuel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, qui a pour objectif d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- (b) Le Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence – un partenariat conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – fournit des services multisectoriels essentiels aux femmes et aux filles ayant été victimes de violences basées sur le genre ;
- (c) Le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continuent de mener conjointement le plus grand programme mondial visant à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. Treize des dix-sept pays du programme ont adopté des lois nationales interdisant les mutilations génitales féminines, et six ont chiffré des plans d'action nationaux.
- (d) Le FNUAP et l'UNICEF ont poursuivi la mise en œuvre du Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. Lors de la première phase du programme, onze des douze pays participants ont mis au point des stratégies visant à éliminer le mariage d'enfants.

70. Cependant, plusieurs obstacles ont continué d'entraver la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de la responsabilité politique. En janvier 2019, leur représentation au sein des parlements s'élevait à 24,2 %. Elles n'occupent que 27 % des postes de direction à travers le monde. En ce qui concerne la participation au marché du travail, l'écart entre les hommes et les femmes stagne à 31 % chez les adultes. Les difficultés de financement limitent la mise en application de lois et de politiques en matière d'égalité des sexes.

71. Le FNUAP et ses partenaires ont tiré les leçons suivantes :

- (a) En considérant les normes de genre et socioculturelles néfastes comme une cause profonde des inégalités entre les sexes, le plan stratégique du FNUAP a joué un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;



(b) Le soutien psychologique doit être intégré aux mesures prises par le FNUAP pour lutter contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, ainsi qu'aux initiatives liées à la santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence ;

(c) Les femmes divorcées, séparées ou veuves sont plus susceptibles de déclarer avoir subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur partenaire que les femmes mariées ;

(d) Des études menées dans la région des États arabes montrent que la violence psychologique est l'une des formes de violence les plus fréquemment subies par les personnes âgées.

#### **Résultat 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.**

**Le résultat 4 contribue aux objectifs de développement durable suivants :**



72. Le FNUAP et ses partenaires ont accompli des progrès notables en ce qui concerne le résultat 4. En 2019 :

- (a) 67,1 % de la population qui devait être recensée en 2020 l'était déjà ;
- (b) 89 % des pays avaient effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années ;
- (c) 58,4 % des pays disposaient de données relatives à l'enregistrement des naissances au moins complètes à 90 % ;
- (d) 60,4 % des pays disposaient de données relatives à l'enregistrement des décès au moins complètes à 75 % ;
- (e) 73 % des naissances des enfants de moins de cinq ans avaient été déclarées auprès de l'état civil, par âge.

73. En outre, 188 États ainsi que l'Union européenne ont ratifié ou accepté l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Près de 150 pays ont élaboré des politiques nationales afin de relever les défis de l'urbanisation rapide. Les données les plus récentes montrent que 129 pays ont mis en œuvre un plan statistique national (contre 102 en 2017).

74. La figure 15 indique les avancées majeures accomplies en 2018-2019 en vue de représenter et de prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde, dans la quête du développement durable.

75. En ce qui concerne le résultat 4, le FNUAP a contribué à certaines avancées dans les pays, notamment aux réalisations suivantes :

- (a) La Barbade a créé une commission nationale de la population ;
- (b) La Bosnie-Herzégovine a créé un réseau de 12 centres pour le vieillissement en bonne santé et déployé ce modèle dans d'autres pays grâce à la coopération Sud-Sud ;
- (c) Seize ans après son dernier recensement, le Guatemala a effectué un recensement de la population et des logements, ce qui a permis au gouvernement de prendre des décisions plus éclairées et d'élaborer des politiques publiques plus efficaces ;

(d) Le Kenya a adopté une proposition de loi sur la protection des données, qui a abouti à la création du Bureau du Commissaire à la protection des données et qui fixe les exigences en matière de protection des données personnelles traitées par des entités publiques et privées ;

(e) Le Viet Nam a mis en place, pour la première fois, un processus de recensement électronique.

**Figure 15 : Avancées majeures accomplies en 2018-2019 en vue de représenter et de prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde, dans la quête du développement durable**



76. Les interventions mondiales et régionales du FNUAP ont fortement contribué à la réalisation de certaines avancées dans les pays :

(a) Sous la houlette du Fonds, les Nations Unies ont fourni des directives à tous les pays quant à la manière de mesurer l'indicateur 5.6.1 des objectifs de développement durable, qui porte sur la capacité des femmes à prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et reproductive et à exercer leurs droits en matière de reproduction.

(b) Le FNUAP a appuyé la collecte de données relatives à l'indicateur 5.6.2 des objectifs de développement durable, qui porte sur l'adoption de lois et de réglementations garantissant l'accès des femmes à l'information, à l'éducation et aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction. Au vu de la qualité et de l'ampleur des données recueillies, l'indicateur est passé du niveau III au niveau II.

(c) Le FNUAP a publié des directives techniques sur la production d'ensembles communs de données opérationnelles sur les statistiques démographiques, afin d'appuyer la prise de décisions dans les situations de crise humanitaire.

(d) Le Bureau régional pour les États arabes du FNUAP a mis au point un indice composite afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

77. Les partenariats ont joué un rôle majeur dans la représentation et la prise en compte de toutes les personnes, partout dans le monde. Le FNUAP, le ministère du Développement international du Royaume-Uni et la Bill and Melinda Gates Foundation ont lancé l'initiative Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (Infrastructures géoréférencées et données démographiques pour le développement). Connue sous le nom de GRID3, cette initiative plurinationale vise à faciliter la production, la collecte, l'utilisation et la diffusion de données très précises relatives à la population et aux infrastructures ainsi que d'autres données géoréférencées.

78. En partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international et son Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, le FNUAP a lancé l'initiative « ConVERGE – Relier les systèmes d'état civil et statistiques vitales et l'égalité des sexes » dans dix pays de la région d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, de la région d'Amérique latine et de la région des États arabes.

79. Le FNUAP a tiré d'importants enseignements quant à la représentation et à la prise en compte de toutes les personnes, partout dans le monde. Par exemple :

(a) On observe une forte demande de géoréférencement des données de recensement et d'autres données démographiques, ce qui transforme les systèmes statistiques nationaux dans le cadre du cycle de recensement de 2020 ;

(b) La numérisation des registres de l'état civil, des données démographiques et des systèmes de gestion de l'identité peut améliorer l'efficacité du traitement des informations d'identité, mais soulève des questions d'accessibilité et de protection de la vie privée.

(c) L'intérêt mondial en faveur de la « démocratisation des données » a mis en évidence des tensions entre l'accès aux données démographiques et la protection de la vie privée ;

(d) L'utilisation de données démographiques modernes n'est pas moins importante que la collecte de ces données. Les gouvernements et les partenaires doivent être en mesure d'utiliser les données pour orienter les investissements dans les programmes.

(e) L'organisation de visites d'études Sud-Sud et le partage des équipements nécessaires aux recensements contribuent efficacement à la mise en œuvre des recensements de 2020.

80. Le FNUAP a rencontré plusieurs difficultés dans la réalisation des produits du résultat 4, certaines découlant de guerres et de troubles civils. Ces difficultés compromettent la réalisation des recensements de la population et des logements. Par ailleurs, le coût des recensements est le problème le plus fréquent auquel se heurtent les gouvernements (67 %). Les pays en développement connaissent un fort taux de rotation et une faible rétention du personnel technique qualifié tout au long du processus de recensement.

81. Pour remédier à ces difficultés, le FNUAP créera un fonds thématique pour les données démographiques en 2020. Il se concentrera également sur la mise en œuvre de sa stratégie relative au cycle de recensement de 2020.

*Efficacité et efficacité organisationnelles*

82. Les progrès accomplis en matière d'efficacité et d'efficacité organisationnelles ont aidé le FNUAP à atteindre les résultats en matière de développement prévus dans son plan stratégique. Le FNUAP a atteint les objectifs des quatre produits relatifs à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles. L'encadré 2 indique les principaux gains d'efficacité réalisés par le Fonds en 2019.

## Encadré 2 : Principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2019

### Transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre

- Le FNUAP a versé 81 % des avances de fonds et des remboursements de frais demandés à 1 250 partenaires de mise en œuvre dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la demande de paiement, contre 79 % en 2018. Ce résultat peut être attribué à la mise en œuvre complète du système mondial d'élaboration de programme du FNUAP.

### Système de prêts provisoires

- Le FNUAP a évité 56 pénuries de contraceptifs hormonaux dans 36 pays grâce à la mise en place d'un système de prêts provisoires.

### Économies réalisées grâce au processus d'assurance au dernier kilomètre

- Le FNUAP a économisé un million de dollars sur l'achat de produits grâce à la mise en œuvre du processus d'assurance au dernier kilomètre en 2019.

### Déploiement rapide de renforts

- La proportion de situations d'urgence humanitaire de niveaux 1 et 2 dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps est passée de 33 % en 2017 à 80 % en 2019.

### Économies réalisées grâce aux contraceptifs génériques

- Les économies réalisées grâce à l'achat de contraceptifs génériques ont été multipliées par quatre entre 2018 et 2019, passant de 1,9 million de dollars en 2018 à plus de 8,7 millions de dollars en 2019.

83. Les programmes du FNUAP menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont donné des résultats satisfaisants. En 2018-2019, 88 % des programmes de pays étaient notés comme satisfaisants. Par ailleurs, au cours de la même période, le FNUAP a atteint 89 % des cibles de ses programmes régionaux et 91 % des objectifs de son programme mondial.

84. Ces avancées peuvent être attribuées à l'amélioration des programmes pour l'obtention de résultats. L'évaluation du développement de la gestion axée sur les résultats au sein du FNUAP a abouti à la conclusion que le Fonds avait pleinement intégré la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux. L'examen réalisé par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales a également révélé que le FNUAP avait amélioré sa gestion axée sur les résultats, aussi bien au sein de son système qu'à l'échelle nationale.

85. Le FNUAP a dépassé les objectifs fixés pour la mobilisation des ressources en 2018 et en 2019 (figure 16), grâce : a) à un travail intense et ciblé de plaidoyer et de mobilisation des ressources à tous les niveaux ; b) à l'adoption du pacte de financement à l'échelle du système des Nations Unies ; et c) à la mobilisation politique et au soutien financier de plusieurs donateurs en faveur de la mission du FNUAP. Des initiatives de coopération Sud-Sud ont par ailleurs permis au FNUAP de mobiliser des ressources en 2019.

86. Le FNUAP a obtenu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes en 2019 (audit externe). Il a en outre mis en œuvre 73 % des recommandations des audits internes. En 2019, toutes les unités du FNUAP ont procédé à une estimation des risques à l'échelle de l'organisation, préparé des plans d'action et envisagé tous les risques élevés et critiques.

87. Le FNUAP a renforcé ses moyens d'action organisationnels pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels en sensibilisant tous les responsables à ces problématiques.

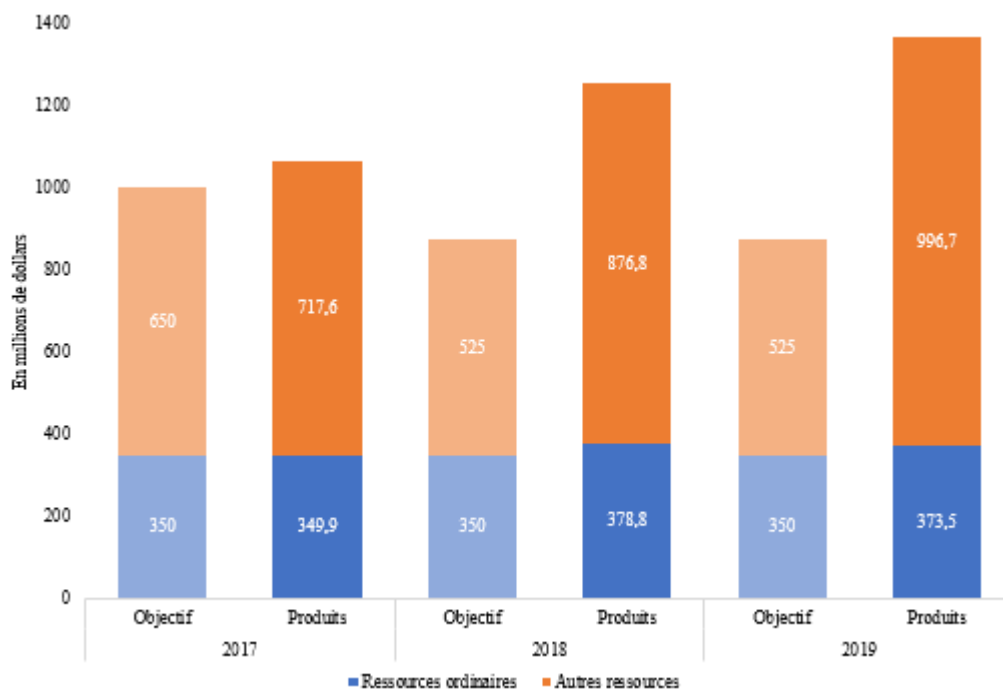
88. Le FNUAP a signé 85 nouveaux accords avec des partenaires du secteur privé en 2019. Il a par ailleurs lancé sa première stratégie et campagne de dons individuels.

89. En 2019, la proportion de pays ciblés par les programmes du FNUAP s'étant appuyés sur la coopération Sud-Sud pour atteindre leurs objectifs a augmenté de 20 % par rapport à 2017.

90. Le FNUAP a nettement contribué aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies en 2019 :

- (a) Le FNUAP a doublé sa contribution financière au système des coordonnateurs résidents.
- (b) 93 % des bureaux de pays du FNUAP ont participé à 219 programmes conjoints.
- (c) Dans 72 % des bureaux du FNUAP, ce dernier partage les locaux avec d'autres organisations des Nations Unies.

**Figure 16 : Recettes des contributions, 2017-2019**



91. Le FNUAP, ONU Femmes, le PNUD et l'UNICEF ont continué de tirer parti de leur avantage collaboratif pour progresser dans six domaines thématiques définis dans le chapitre commun de leurs plans stratégiques respectifs (annexe 8). Une étude menée par les bureaux d'évaluation indépendants des quatre organisations dans le cadre de l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun a révélé que l'intégralité des membres du personnel interrogés avait déclaré que le chapitre commun jouait un rôle crucial ou avait une influence positive sur le renforcement de la collaboration. Toutefois, la réforme du système des Nations Unies pour le développement nécessite la collaboration de l'ensemble du système. L'utilité du chapitre commun en tant qu'initiative distincte doit donc être examinée dans ce contexte.

#### **IV. Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021**

92. L'examen à mi-parcours a évalué les performances du FNUAP par rapport aux objectifs du plan stratégique, identifié les domaines dans lesquels les résultats n'étaient pas satisfaisants et les facteurs responsables, et suggéré des mesures correctives pour rectifier le tir.

93. L'examen à mi-parcours s'est fait à petite échelle. Il s'est concentré sur la manière d'atteindre les résultats en matière de développement. Il a pris la forme d'un processus consultatif – un processus interne impliquant l'ensemble du personnel et un processus externe impliquant les membres du

Conseil d'administration et les observateurs, la société civile et les partenaires du milieu universitaire.

94. L'examen à mi-parcours s'est appuyé sur des données probantes. Il a passé en revue la situation mondiale du développement et déterminé des possibilités susceptibles d'accélérer l'obtention des résultats transformateurs.

### **Renforcer l'axe thématique**

95. Le monde n'atteindra pas les trois résultats transformateurs s'il ne s'attaque pas au problème des changements climatiques. L'examen à mi-parcours a révélé que le FNUAP devrait accorder plus d'attention aux effets des changements climatiques sur ces résultats. Au cours de la période 2020-2021, le FNUAP élaborera une stratégie de lutte contre les changements climatiques.

96. Dans les régions touchées par des conflits, une personne sur cinq présente des problèmes de santé mentale. Beaucoup de survivants et survivantes de la violence basée sur le genre subissent des effets psychologiques et sociaux à long terme à cause de la stigmatisation et d'un manque de soutien, de services, de capacité et de ressources.

97. Pour répondre à ces besoins, le FNUAP systématisera l'intégration du soutien psychologique et psychosocial au domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction. Le FNUAP élaborera également des directives et des outils afin d'aider les pays à procéder à cette intégration.

98. Le vieillissement de la population, qui résulte de l'augmentation de l'espérance de vie, de la baisse de la fécondité et de l'augmentation des cohortes plus âgées, se révèle être la tendance démographique dominante du XXI<sup>e</sup> siècle. La baisse de la fécondité est une préoccupation majeure dans certains pays en raison de son incidence sur le vieillissement de la population et de la pression exercée sur le marché du travail, le système de santé et la sécurité sociale.

99. Pour faire face au vieillissement de la population, le FNUAP : a) continuera d'appuyer la production et le partage de connaissances sur les déterminants de la baisse de la fécondité, ainsi que les mesures politiques correspondantes ; b) renforcera son soutien aux pays dans l'élaboration de politiques fondées sur les droits de l'homme et soucieuses de tous les âges ; c) contribuera à surmonter les craintes liées à la baisse de la fécondité en investissant en faveur des adolescents et des jeunes afin d'accroître la productivité du travail et de stimuler le développement social et économique ; et d) aidera les pays à adopter une démarche fondée sur le parcours de vie.

### **Surmonter les obstacles qui empêchent d'atteindre les résultats visés**

100. Les produits du plan stratégique qui se concentrent sur les populations les plus défavorisées n'ont pas atteint les résultats escomptés. Plusieurs raisons expliquent cette faible progression, notamment : a) l'absence de données et d'informations sur les populations concernées ; b) des ressources financières et des compétences inadéquates, qui ne permettent pas d'atteindre ces populations ; et c) le refus d'inclure certaines populations parmi les plus défavorisées.

101. Le FNUAP s'efforcera de consolider ses stratégies pour atteindre les populations les plus défavorisées. Pour ce faire, le Fonds : a) aidera les pays à investir dans des systèmes de données ventilées et à donner la priorité aux populations les plus défavorisées dans les politiques et les programmes ; b) systématisera la création de dossiers d'investissement pour étayer le travail de plaidoyer et le dialogue politique ; et c) aidera les équipes de pays à créer des coalitions nationales capables de respecter les engagements nationaux en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction des populations les plus défavorisées.

102. L'examen à mi-parcours a mis en évidence les bons résultats des produits du plan stratégique liés à la qualité des soins ; toutefois, la mauvaise qualité des soins reste un problème majeur et une priorité dans beaucoup de pays.

103. Le FNUAP s'efforcera d'améliorer la qualité des soins : a) en déployant le nouvel ensemble de services essentiels et en aidant les pays à l'inclure dans leurs projets de couverture sanitaire universelle ; b) en aidant les pays à élaborer des programmes qui visent à mettre en œuvre à grande échelle des initiatives relatives à la santé sexuelle et reproductive ; c) en aidant les pays à concevoir des systèmes fiables d'information sanitaire ; d) en aidant les pays à recueillir et à utiliser des données qui ne sont pas liées à la santé, telles que des données sur la répartition de la population, des données sur les réseaux routiers et des informations géographiques ; et e) en nouant des partenariats en dehors du secteur de la santé. Le FNUAP développera également une stratégie relative à la santé maternelle et néonatale, qui guidera l'élaboration de ses programmes.

104. Le FNUAP a identifié un manque de données permettant d'appuyer les programmes, en particulier ceux qui se concentrent sur les populations défavorisées et qui contribuent aux objectifs de développement durable. Pour y remédier, le FNUAP : a) aidera les pays à accroître la quantité et la qualité des données en modernisant le cycle de recensement de 2020 ; b) améliorera les processus de recensement ; c) améliorera la qualité et la couverture de l'enregistrement des actes de l'état civil ; et d) proposera de nouvelles stratégies telles que la cartographie géospatiale.

105. Depuis le mois d'avril 2020, le FNUAP lutte contre la pandémie de COVID-19 et s'efforce d'atténuer ses conséquences éventuelles sur les résultats du plan stratégique. Le Fonds a contribué à a) renforcer la capacité du système de santé à assurer la continuité des interventions et des services de santé sexuelle et reproductive, b) lutter contre la violence sexuelle et basée sur le genre, et c) assurer l'approvisionnement continu de contraceptifs modernes et d'autres produits de santé reproductive. Par ailleurs, le FNUAP a) encourage la communication des risques et lutte contre la stigmatisation, b) aide les jeunes à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la COVID-19, c) aide les gouvernements à suivre les cas de COVID-19 et fournit des données ventilées sur les groupes vulnérables, et d) veille à ce que toutes les mesures entreprises par le Fonds tiennent compte de son engagement visant à « ne laisser personne de côté ».

#### **Renforcer les moyens d'action pour tenir compte des conclusions de l'examen à mi-parcours**

106. Le modèle d'activité du Fonds repose sur des solutions personnalisées qui s'appuient sur différents modes d'engagement, en fonction des besoins des pays et de leur capacité de financement. Ces différents modes d'engagement incluent : a) le plaidoyer, le dialogue politique et le conseil ; b) la gestion des connaissances ; c) le renforcement des capacités ; d) la prestation de services ; et e) les partenariats et la coordination, notamment la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le FNUAP conservera son modèle d'activité, mais modifiera ses modes d'engagement pour tenir compte des conclusions de l'examen à mi-parcours.

107. Le FNUAP tirera parti de la dynamique suscitée par la CIPD25 et renforcera ses activités de plaidoyer et le dialogue politique. Le Fonds mettra cette stratégie en œuvre à l'échelle mondiale dans le cadre de la Décennie d'action et du vingt-cinquième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Au niveau national, le FNUAP renforcera ses activités de plaidoyer et le dialogue politique dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

108. Le FNUAP créera une commission de haut-niveau chargée de surveiller le respect des engagements pris lors du Sommet de Nairobi et, en coopération avec ses partenaires, élaborera un dispositif transparent visant à suivre leur mise en application. Le FNUAP s'appuiera sur cette expérience pour peaufiner ses activités de plaidoyer et le dialogue politique.

109. Le FNUAP fera de l'innovation une composante essentielle de ses programmes. Il révisera également sa stratégie en matière d'innovation, en délaissant l'approche autocentrée actuelle pour une autre approche tournée vers l'extérieur, qui favorise les partenariats. Le FNUAP a) examinera les points de vue des acteurs de l'écosystème de l'innovation et en tiendra compte, b) coopérera avec d'autres organisations des Nations Unies sur des sujets d'intérêt commun et c) établira des partenariats avec des universités, des instituts de recherche, des fondations et des organismes privés afin d'accélérer l'obtention des résultats transformateurs.



110. Le FNUAP renforcera son appui aux pays à revenu intermédiaire en : a) développant les partenariats et la coopération Sud-Sud et triangulaire ; b) mettant davantage l'accent sur les questions concernant les pays à revenu intermédiaire, telles que la baisse de la fécondité, le vieillissement, les migrations et les réfugiés ; c) aidant les pays à mettre au point des solutions innovantes, rentables et reproductibles ; et d) examinant des stratégies adaptées aux pays à revenu intermédiaire dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de la Décennie d'action.

111. Le FNUAP donnera la priorité aux programmes mis en œuvre dans les petits États insulaires en développement. Ces derniers sont souvent vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques et aux chocs économiques extérieurs. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP investira davantage dans ses programmes plurinationaux mis en place dans le Pacifique et les Caraïbes afin de remédier à ces difficultés.

### **Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles pour tenir compte des conclusions de l'examen à mi-parcours**

112. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, le FNUAP donnera la priorité à l'apprentissage et à la gestion adaptative. Il instaurera un cadre de gestion adaptative et renforcera ses pratiques de fonctionnement pour appliquer ce cadre. Le FNUAP déploiera la certification en matière de gestion axée sur les résultats, une initiative fondée sur la reconnaissance qui vise à développer ce modèle de gestion dans l'organisation.

113. Le FNUAP renforcera la gestion des risques en se concentrant sur son application concrète dans des contextes distincts (par exemple les situations fragiles et de crise humanitaire) et dans les environnements opérationnels. Cela permettra de prendre des décisions tenant compte des risques et étayées par de meilleurs processus de gestion des performances. Le FNUAP suivra les directives élaborées par le groupe de travail multifonctionnel sur la gestion des risques à l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion. Par ailleurs, le FNUAP favorisera le leadership transformationnel et développera des programmes de certification en matière de gestion conformes au modèle de leadership des Nations Unies.

114. Le FNUAP renforcera sa représentation dans les pays où elle n'est pas suffisante pour garantir un engagement politique de haut niveau, établir des relations entre les donateurs et mobiliser des ressources. Le FNUAP créera des postes de représentants adjoints ou des équivalents nationaux là où ce type de poste est nécessaire. Dans les pays de programme plus petits où aucun représentant du FNUAP n'est présent, le personnel national de haut niveau se verra attribuer le rôle de « chef de bureau », ce qui lui permettra de s'impliquer directement dans le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

115. Le FNUAP renforcera son leadership dans les pays caractérisés par un environnement opérationnel à haut risque, consolidera ses fonctions de contrôle indépendantes et révisera ses fonctions de ressources humaines afin de mettre en œuvre la stratégie du Fonds en la matière.

116. Le FNUAP continuera d'appuyer la réforme des Nations Unies. Le Fonds a) harmonisera ses programmes de pays, ses interventions mondiales et régionales ainsi que ses politiques et procédures associées avec les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, b) continuera de soutenir le système des coordinateurs résidents, et c) créera des centres d'expertise technique mondiaux.

117. Le FNUAP renforcera ses activités de plaidoyer, de communication et de partenariat en vue de mobiliser des ressources, et renforcera sa capacité à tirer parti de partenariats de grande envergure en faveur des résultats transformateurs. Le Fonds profitera également de la dynamique suscitée par le Sommet de Nairobi.

118. Le FNUAP a proposé de réviser le budget intégré afin de soutenir la mise en œuvre des modifications proposées lors de l'examen à mi-parcours. Plus d'informations sont disponibles dans l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2020/5).

### **Mise en œuvre des recommandations de l'examen à mi-parcours du plan stratégique**

119. En 2020-2021, en vue de mettre en œuvre les modifications proposées lors de l'examen à mi-parcours, le FNUAP :

- (a) Communiquera, en interne comme en externe, les modifications proposées lors de l'examen à mi-parcours, et élaborera des directives pour les mettre en œuvre ;
- (b) Continuera de mettre en place des initiatives de gestion du changement pour faciliter l'adaptation aux nouvelles pratiques de fonctionnement ;
- (c) Évaluera et analysera la mise en œuvre du plan stratégique afin de procéder aux ajustements nécessaires au niveau des politiques, des programmes et des structures de l'organisation.

## **V. Prochain plan stratégique**

120. En 2020, le FNUAP commencera la préparation de son prochain plan stratégique pour la période 2022-2025. Ce dernier se concentrera sur l'accélération des trois résultats transformateurs dans le cadre de la Décennie d'action.

---